

Commune de LA NEUVILLE DU BOSC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Retraçant les informations financières essentielles

Commune de La Neuville Du Bosc BP 2023 et CA 2022

Note de présentation basée sur l'article 107 de la Loi Notre modifiant les articles L.2313-1, L3313-1 et L4313-1 du CGCT.

Cette note est disponible sur le site internet de la commune.

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 3 avril 2023 par le Conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

Les montants proposés pour le budget primitif 2023 se répartissent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Chap	Libellé	BP 2022	Chap.	Libellé	BP 2022		
011	Charges à caractère général	206 811.33 €	002	Résultat reporté	432 488.99 €		
012	Charges de personnel,	138 600.00 €	013	Atténuation de charges	12 000,00 €		
014	Atténuations de produits	10,00€	70	Prod. serv. dom. et ventes	11 500,00 €		
023	Virement à la section d'invest.	268 278.64 €	73	Impôts et taxes	20 376.78 €		
042	Opération d'ordre entre sect°	27 724.80 €	731	Fiscalité locale	75 200.00 €		
65	Autres charges de gestion	153 801.00 €	74	Dotations et participations	223 460,00 €		
			75	Autres produits gest° cour.	20 200.00 €		
			77	Produits exceptionnels	0.00€		
-		2					
Total des dépenses 795 225.77 €				Total des recettes	795 225.77 €		

Section d'investissement

 Dépenses			Recettes				
Chap.	Libellé	BP 2022	Chap.	Libellé	BP 2022		
001	Résultat d'investissement	0.00€	001	Solde d'exécut° inv.reporté	52 396.18 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	900.00€	021	Vir. sect° fonctionnement	268 278.64 €		
20	Immo. Incorporelles (sauf 204)	22 000.00 €	165	Dépôts et cautionnements	900.00€		
204	Subventions d'équip. versées	14 667.00 €	040	Op. d'ordre entre sectin	27 724.80		
21	Immobilisations corporelles	161 732.62 €					
23	Immobilisations en cours	150 000.00 €					
Total des dépenses 349 299.62 €				Total des recettes	349 299.62 €		

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les charges réelles

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et le remboursement des intérêts d'emprunts.

PERSONNEL - Tableau des effectifs au 1er janvier 2023

Cat.	Filières/ Grades	Effectif titula	-	Effectif pourvu non-titulaire	
	Filleres/ Grades	Temps complet	Temps NC	Temps complet	Temps NC
Α	Attaché territorial	1	0	0	0
	Total Filière administrative		0	0	0
С	Adjoint technique principal 2ème classe	1			
С	Adjoint technique		1	0	2
Total Filière technique		1	1	0	2
TOTAL GENERAL		2	1	0	2

c) Les produits réels

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, transport scolaire), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations, aux loyers des logements et de la salle polyvalente...

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

<u>Concernant la fiscalité</u>, **il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux** par rapport à 2022. Les taux votés en 2023 sont donc ceux de 2022 sans augmentation mais tenant compte pour la TFPB du taux départemental qui vient compenser la perte de TH. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est à voter à compter de cette année.

Les taux pour les taxes seront donc les suivants pour 2023 :

- √ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28.61 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 25.71 %
- ✓ Taxe d'habitation (TH) (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) :
 2.71 %

Le produit fiscal attendu des taxes 2023 est de 69 913.00 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

b) Les charges réelles

En dépenses, le budget d'investissement d'une commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

c) Les produits réels

Le budget d'investissement de la commune regroupe les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ainsi que le FCVTA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (environ 15 %)).

d) Les principaux projets de l'année 2023

- acquisition de trois terrains privés afin d'améliorer la sécurité des écoliers et des usagers de la route
- réalisation d'un trottoir route du Bec Hellouin (dernière partie jusqu'au n° 156)
- aménagement de sécurité « route d'Harcourt » au niveau de l'arrêt de bus (souhait d'implanter un abribus mais cette décision incombe à la direction départementale des territoires et de la mer)
- achat de matériel neuf pour l'agent d'entretien des espaces verts (tondeuse, débrousailleuse, réciprocateur)
- construction d'un pôle mairie-agence postale communale (en attente d'octroi d'une subvention)

e) <u>Les subventions d'investissements prévues</u>

Des demandes de subventions sont en cours auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour les projets cités ci-dessus.

IV. LA DETTE

Pas de dette actuellement.